

01 ESSENTIEL LA RÉUNION

NOVEMBRE 2023

FICHE FILIÈRE La filière Légumes

Lors du recensement agricole 2020, 2 205 agriculteurs produisent environ 60 000 tonnes de légumes sur une surface de 1 754 ha. À la même date, la filière bio, en plein développement, est composée de 213 producteurs qui cultivent 254 ha certifiés bio. La filière Légumes se structure pas à pas avec maintenant 10 organisations de producteurs - 740 producteurs au total - ainsi qu'une association en cours de reconnaissance en tant qu'interprofession : l'ARIFEL. Il s'agit d'établir avec les autres acteurs de la filière, de l'amont à l'aval, une stratégie partagée de développement. Les perspectives sont favorables pour gagner des parts sur le marché local du frais et limiter les importations sur l'île. Cela impose de définir en concertation un modèle phytosanitaire efficace et durable afin de protéger les cultures, en évitant les impasses techniques pour les différentes productions. La production légumière locale relève des enjeux du plan de souveraineté alimentaire validé par les acteurs de la filière.

I. Évolution de la filière Légumes à La Réunion

Les cultures maraîchères diminuent de 10 % en dix ans...

Les surfaces décrites dans cette fiche sont les légumes mais aussi les tubercules, tant les pommes de terre que les tubercules tropicaux.

Lors du recensement agricole 2020, la surface globale de ces cultures s'élève à 1 754 ha à La Réunion. Elle se compose à 78 % de légumes frais et, dans une moindre mesure, de tubercules : 13 % de pommes de terre et 9 % de tubercules tropicaux (principalement patate douce et manioc).

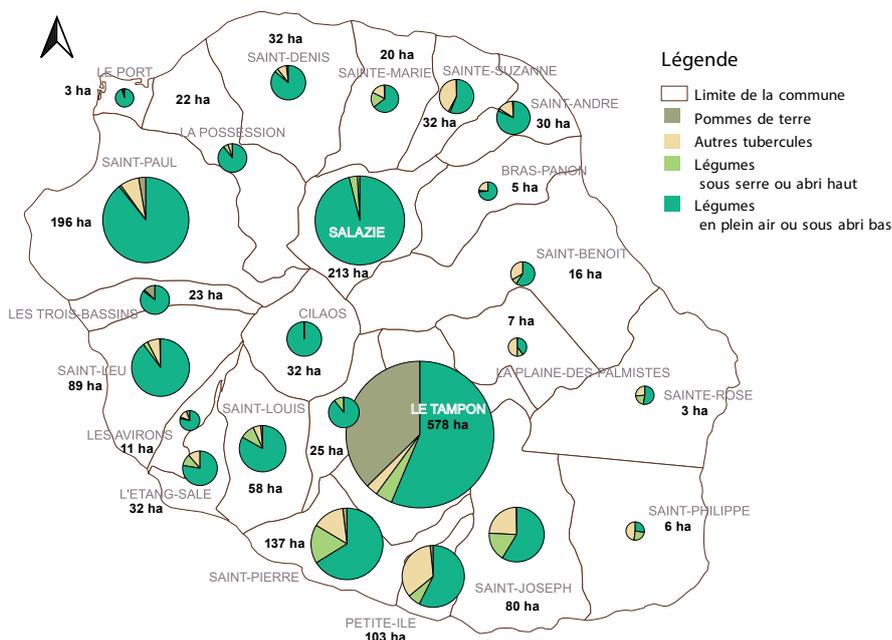
Entre les recensements 2010 et 2020, les surfaces maraîchères ont diminué de 10 % environ. Elles représentaient encore 1 967 ha en 2010. La variation concerne surtout les légumes frais (- 18 %). Les cultures de tubercules ont quant à elles progressé de 32 %.

Le principal bassin de production maraîchère se situe dans le Sud de l'île, autour du Tampon, avec Saint Pierre (137 ha), Petite Île (103 ha) et Saint Joseph (80 ha). Le Tampon regroupe cependant le tiers des cultures de légumes avec un total de 578 ha (voir Fig. 1). Cette commune abrite en particulier plus

de 90 % des surfaces de pommes de terre de terre du département. Salazie (213 ha), Saint Paul (196 ha) et Saint Leu (89 ha) sont aussi des communes importantes pour la production maraîchère.

Les cultures sous serre ou abri haut représentent une surface totale de

Figure 1 : La surface en légumes par commune



Source : Recensement agricole 2020



100 ha. Elles sont principalement localisées entre Saint Pierre (24 % de l'ensemble), Le Tampon (21 %) et Saint Joseph (14 %).

Lors du dernier recensement agricole, les cultures maraîchères représentent 4,5 % de la surface agricole utile totale (38 774 ha). Elles représentaient déjà la même proportion de la SAU dix années auparavant.

... et le bio se développe fortement sur la dernière décennie

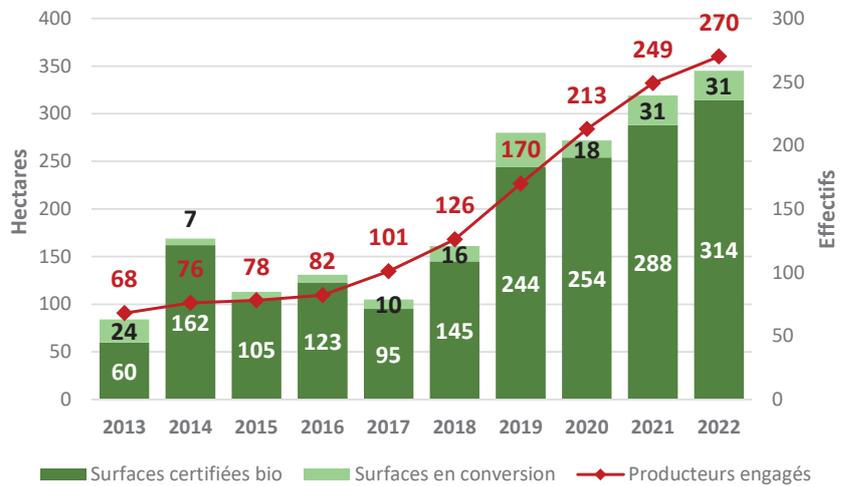
La surface de cultures maraîchères certifiée bio atteint 314 ha en 2022 contre 60 ha seulement en 2013 (voir Fig. 2). Cette filière est en fort développement sur la dernière décennie.

Outre les 314 ha certifiées, 31 ha sont en cours de conversion. Ces surfaces représentent 16 % des 2 201 ha de surfaces bio et en cours de conversion de l'île (dont 645 ha de friches). La valorisation des produits sous le label AB se fait sur le marché local et en restauration collective.

Serres dans le cirque de Salazie



Figure 2 : évolution des surfaces maraîchères bio et des producteurs engagés entre 2013 et 2022



Source : Agence BIO - Traitement DAAF 2023

La filière Légumes locale couvre plus de 70 % des besoins en frais de l'île...

La production de Légumes à La Réunion doit prioritairement faire face à la croissance des besoins liée à l'évolution démographique. En effet, avec plus de 873 000 habitants à La Réunion en 2023, la population de l'île a déjà augmenté de 10 000 habitants depuis le recensement agricole 2020.

La production totale estimée s'élève à 61 000 tonnes de légumes en 2022 et la filière locale couvre plus de 70 %

des besoins en frais de l'île. L'enjeu est de gagner encore des parts de marché sur les produits importés sur le territoire.

...et elle présente un enjeu de souveraineté alimentaire

La filière Légumes se distingue dans le cadre de la concurrence par rapport aux produits importés. Par ailleurs, la quasi-totalité des légumes courants peut être produite à La Réunion grâce à l'ensoleillement, à l'altitude et aux différents gradients agro-pédo-climatiques présents sur le territoire. Dans ce contexte, un plan de souveraineté régionale est établi pour la filière Légumes afin de gagner des parts de marché sur les productions locales fortement concurrencées par l'importation. C'est particulièrement le cas pour les oignons et, dans une moindre mesure, les pommes de terre et les carottes qui représentent près de 90 % du volume de légumes frais importés.



La filière Légumes se structure pas à pas

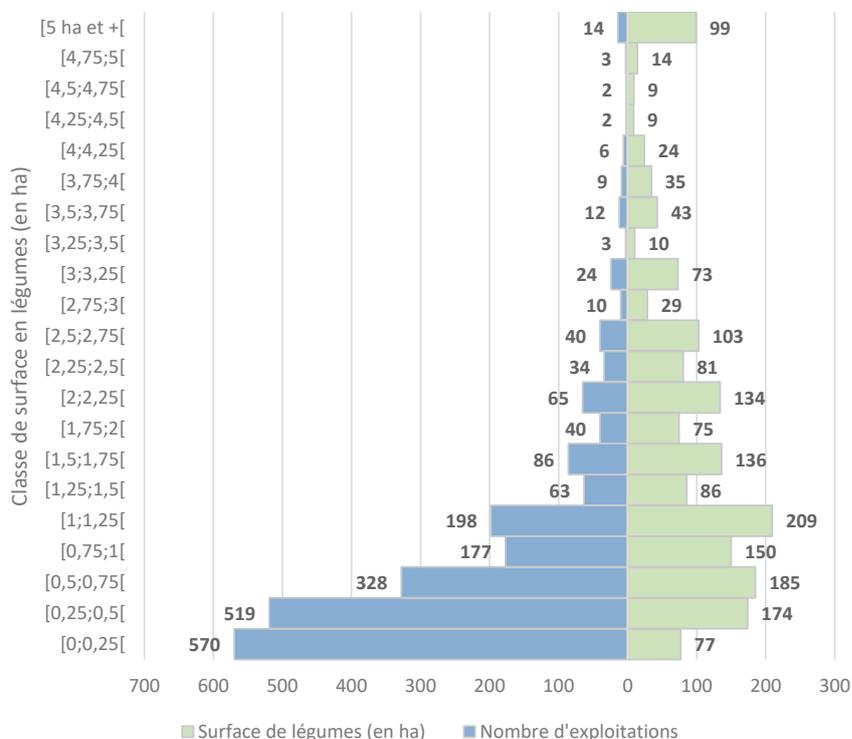
La filière Légumes n'a pas encore le même niveau d'organisation que d'autres filières de production réunionnaises. Une dizaine d'organisations de producteurs se sont initialement regroupées en 2009 au sein de l'Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs de Fruits et Légumes (AROP-FL). Cette association n'existe plus et les organisations de producteurs sont désormais structurées au sein de l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle Fruits et Légumes (ARIFEL). Cette dernière permet à l'ensemble des maillons de la filière, de l'amont vers l'aval, de mettre en place une stratégie partagée de développement. L'ARIFEL s'engage dans une démarche de reconnaissance comme interprofession représentative.

L'enjeu sanitaire est majeur pour la pérennité de la filière Légumes

Dans un contexte tropical sous forte pression parasitaire et sans hiver hivernal, l'enjeu phytosanitaire est essentiel pour lutter contre les maladies et les ravageurs des légumes. Par ailleurs, la multiplicité des échanges commerciaux et touristiques rendent le territoire extrêmement vulnérable à l'introduction des adventices et des nuisibles.

La lutte chimique reste le modèle dominant pour garantir la santé des végétaux. Cette situation conduit à s'interroger sur ses impacts environnementaux et sur la santé humaine. La particularité du marché de l'agriculture

Figure 3 : Distribution des exploitations ayant des légumes en 2020



Source : recensement agricole 2020

tropicale conduit certaines firmes à ne pas engager de démarche d'homologation de molécules d'où une limitation des solutions techniques disponibles. Moins de 40 % des usages phytosanitaires sur cultures tropicales dans les DOM sont couverts, alors que la moyenne nationale est d'environ 80 %.

Dès lors, la recherche d'alternatives à la lutte chimique est un enjeu fort. Le développement de la recherche et de l'expérimentation est particulièrement important depuis plusieurs années. Des résultats ont été obtenus au niveau local en légumes, grâce à des méthodes de bio-contrôle, puis au développement en 2007 de la bio-fabrique *La Coccinelle*. Actuellement, l'offre locale d'auxiliaires permet de

contrôler les principaux ravageurs sur les cultures de tomates et de poivrons sous serres.

II. Les acteurs de la filière et sa gouvernance

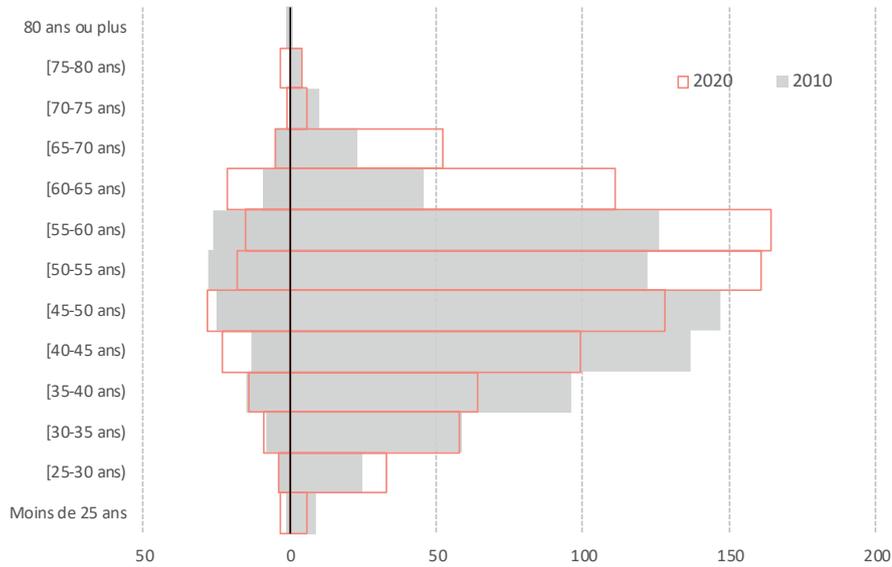
Les producteurs de légumes

Lors du recensement agricole 2020, on compte 2 205 chefs d'exploitation produisant des légumes et tubercules sur tout ou partie de leur surface. C'est le cas dans plus du tiers des exploitations de l'île (35 %).

Dans 15 % des cas, le chef d'exploitation est une femme. Elles sont un peu moins nombreuses dans cette filière que dans la population générale où l'on compte 17 % de femmes cheffes d'exploitation.



Figure 4 : Pyramide des âges des chefs d'exploitations de l'OTEX «légumes»



Sources : recensements agricoles 2010 et 2020

Parmi les chefs d'exploitation producteurs de légumes en 2020, 213 sont engagés en bio (voir Fig. 2) soit 10 %. Ils sont 270 deux années plus tard (+ 27 %). En 2022, sur les 529 producteurs engagés en bio, 270 font des légumes et des tubercules : c'est 51 % du total.

La surface moyenne cultivée en légumes s'élève à 0,8 ha. Dans un tiers des cas, la surface en légumes ne dépasse pas 0,3 ha et la production est souvent destinée à la consommation familiale (voir Fig. 3). A l'opposé, une quinzaine de chefs d'exploitation cultivent plus de 5 ha de légumes : ils valorisent une centaine d'hectares au total.

Au sein des 2 205 exploitations ayant des cultures maraîchères, 1 030 structures ont une orientation technico-économique (OTEX) « légumes »¹. Ce sont les exploitations les plus spécialisées

1. Voir Définitions en fin de document

dans la production de légumes (47 % de l'ensemble). Entre 2010 et 2020, la part des femmes cheffes d'exploitation s'y maintient à 14 %.

Le vieillissement des chefs d'exploitation ayant cette orientation technico-économique s'accroît : leur âge moyen a augmenté de plus de 2 ans entre les deux derniers recensements agricoles et 20 % d'entre eux ont 60 ans ou plus en 2020. Comme le montre la pyramide des âges (voir Fig. 4), avec le glissement progressif vers les classes d'âge les plus élevées, la question de la transmission des exploitations de la filière va se poser dans les années à venir.

Même si plus de 700 exploitants font partie d'une organisation de producteurs (voir ci-dessous), l'essentiel des agriculteurs disposant de cultures maraîchères sont des producteurs indépendants.

Les organisations de producteurs

En 2023, la filière organisée compte 10 organisations de producteurs (OP) qui regroupent 740 agriculteurs. Environ 30 % de la production de légumes de l'île est commercialisée via les OP, soit environ 17 700 tonnes

Il s'agit d'ANAFRUIT, de la SCA COOP ANANAS, de la SCA Fruits de La Réunion, de la SCA Fruits et Légumes de Bourbon, de la SCA MYRESI, de la SCA Terre Bourbon, de la SICA Terre Réunionnaise, de la SCA TERRACOOOP, de la SAS UPROBIO et de l'Association des Vergers de l'Ouest.

L'essentiel de ces structures collecte à la fois des fruits et des légumes.

Les organisations de producteurs ont pour objectifs la défense des producteurs, l'amélioration de la qualité des produits, la protection de l'environnement et le développement de la filière organisée. Ces objectifs sont repris comme objet de l'association des OP.

L'ARIFEL

L'Association Réunionnaise Interprofessionnelle Fruits et Légumes (ARIFEL) est l'interprofession de la filière fruits et légumes.

Depuis 2012, elle contribue à la structuration de la filière en concertation avec l'ensemble de ses acteurs : les producteurs, les distributeurs, les transformateurs, les grossistes, les importateurs et les consommateurs. Elle permet à la filière de définir sa stratégie interprofessionnelle (voir Fig. 5).



L'ARIFEL s'engage dans une démarche de reconnaissance en tant qu'interprofession officielle et représentative.

Le marché de gros de Saint-Pierre

Le marché de gros a été créé en 1992 sous la forme d'une société d'économie mixte (SEM). Il regroupe plus de 700 producteurs et selon cette structure 25 % de la production passerait par ce marché.

C'est une plateforme commerciale où se rencontrent les producteurs, les grossistes, les bazardiers, les structures commerciales de certaines OP, les professionnels de la

restauration collective, de la grande distribution ainsi que des hôtels et restaurants.

La transformation

Si le marché du frais est en grande partie approvisionné par la production locale, la consommation de légumes transformés repose aussi sur des produits d'importation. C'est par exemple le cas de légumes secs, comme les haricots ou les lentilles, qui sont indissociables de la cuisine réunionnaise.

Des marges de progression des parts de marché de légumes transformés à base de produits réunionnais

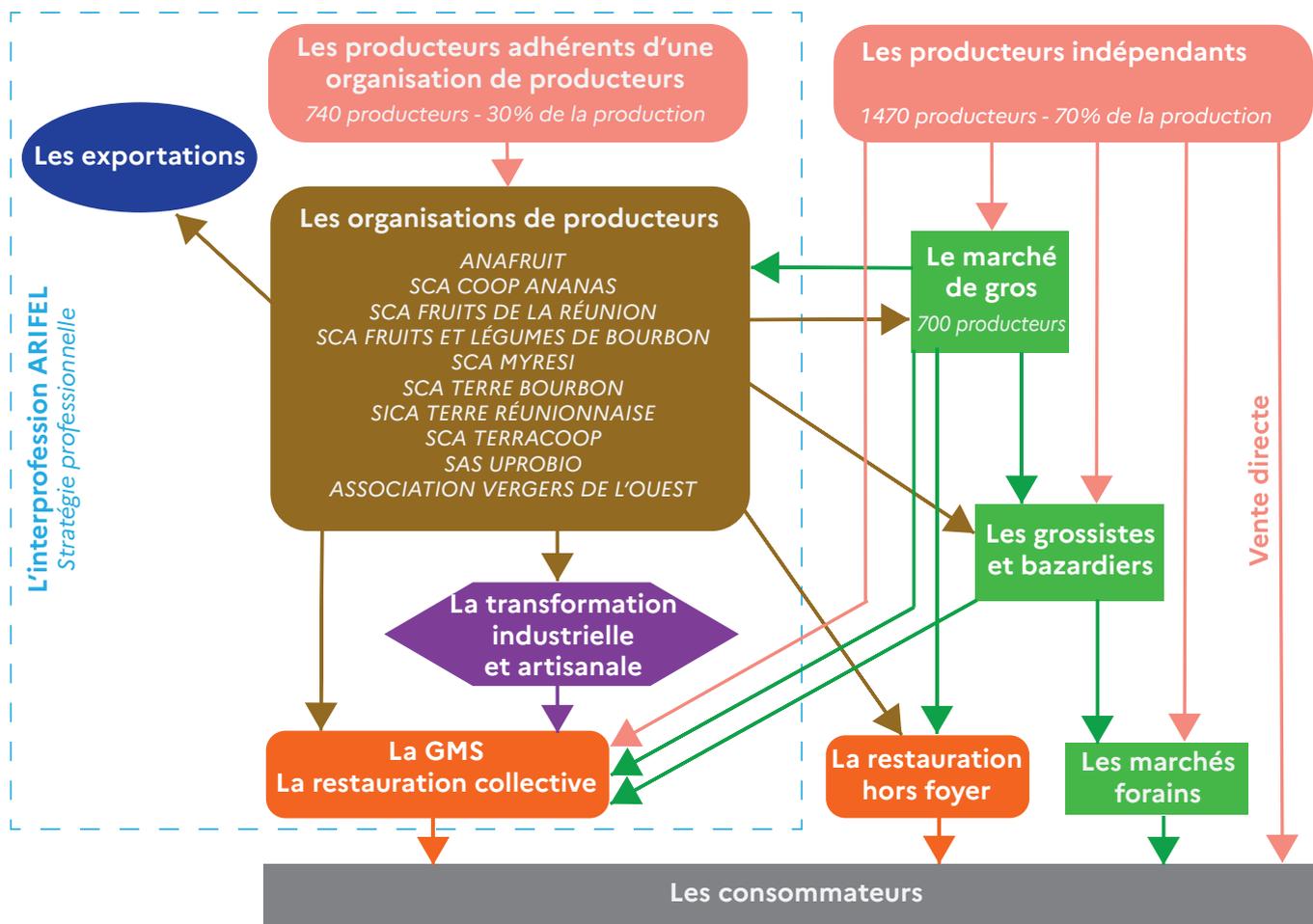
existent. Les gains seraient multiples en terme de conservation de produits alimentaires et de création de valeur au niveau local.

La FDGDON

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Réunion (FDGDON) est un syndicat professionnel agricole créé en 1976. En tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS), il sert de relais à l'Etat pour garantir la qualité sanitaire des productions végétales réunionnaises.

La FDGDON a pour mission de surveiller le territoire contre les

Figure 5 : La gouvernance de la filière Légumes





attaques d'organismes nuisibles, de mettre au point des méthodes de lutte collective contre ces organismes et de les transférer aux agriculteurs.

L'ARMEFLHOR

L'Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière, Légumière et Horticole (ARMEFLHOR) est située à Saint-Pierre et a été qualifiée comme Institut Technique Agricole (ITA) par le ministère de l'agriculture en 2018. Elle a pour principales missions d'étudier les problèmes techniques, économiques et humains liés au développement et au progrès des filières fruitières, maraîchères et horticoles à La Réunion.

L'ARMEFLHOR élabore et met en œuvre les expérimentations nécessaires et elle coordonne l'activité des divers organismes qui interviendront dans le cadre de ces programmes, notamment dans le cadre du RITA (voir ci-après). Enfin, elle transfère et diffuse les résultats de ses expérimentations.

Le CIRAD

Le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) est présent à La Réunion depuis plus de 60 ans.

En partenariat avec l'ARMEFLHOR, l'ARIFEL et la Chambre d'Agriculture, le CIRAD produit et transmet de nouvelles connaissances qui accompagnent l'innovation et le développement de la filière dans les domaines de l'amélioration variétale, de la protection des plantes et de la production agroécologique.

Figure 6 : Estimation de la production de légumes à La Réunion en 2022 (en tonnes)

PRODUCTION ESTIMÉE DE LÉGUMES	61 000
Légumes cultivés pour le fruit	34 260
dont Tomates	16 780
dont Christophines	3 880
dont Potirons, courges, giraumons, citrouilles	3 020
Légumes feuillus et à tige	18 040
dont Choux	9 930
dont Laitues	3 350
dont Brèdes	3 150
Racines, bulbes et tubercules	7 190
dont Pommes de terre	2 860
dont Carottes	1 950
dont Oignons	1 130
Légumes à cosse	600
Autres légumes, champignons	910

Source : Statistique agricole annuelle 2022

Le CIRAD contribue par ailleurs à la formation et au partage des connaissances et des innovations.

La Chambre d'agriculture

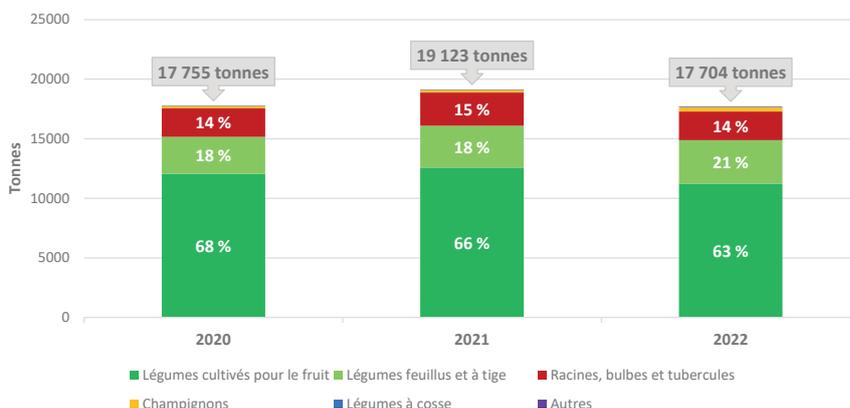
Avec les techniciens de son département *Productions végétales*, la Chambre d'agriculture apporte des conseils et un accompagnement des agriculteurs pour le choix, la gestion et l'orientation de leur système de production ou de leurs pratiques agricoles.

Le RITA végétal

Les Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) ont été mis en place fin 2011. Ils visent à accompagner le développement local des productions de diversification dans les départements d'outre-mer.

Le RITA végétal regroupe tous les acteurs de la filière. Il vise à co-construire et réaliser des actions de recherche, de développement et d'expérimentation, de démonstration et de transfert en réponse à des besoins exprimés localement par les

Figure 7 : Évolution de la production de légumes dans les OP entre 2020 et 2022



Source : organisations de producteurs



professionnels de l'agriculture. Les comités de pilotage régionaux (CPR) permettent de mettre en adéquation les besoins des professionnels, les attentes des décideurs publics ainsi que les travaux et actions menées.

Les travaux du RITA ont par exemple permis à la filière de développer une expertise dans l'assainissement des semences (ail, oignon, etc.). La majorité des semences sont en effet importées, ce qui génère des aléas en terme de qualité, de conservation et de calendrier cultural.

III. Les chiffres de la production

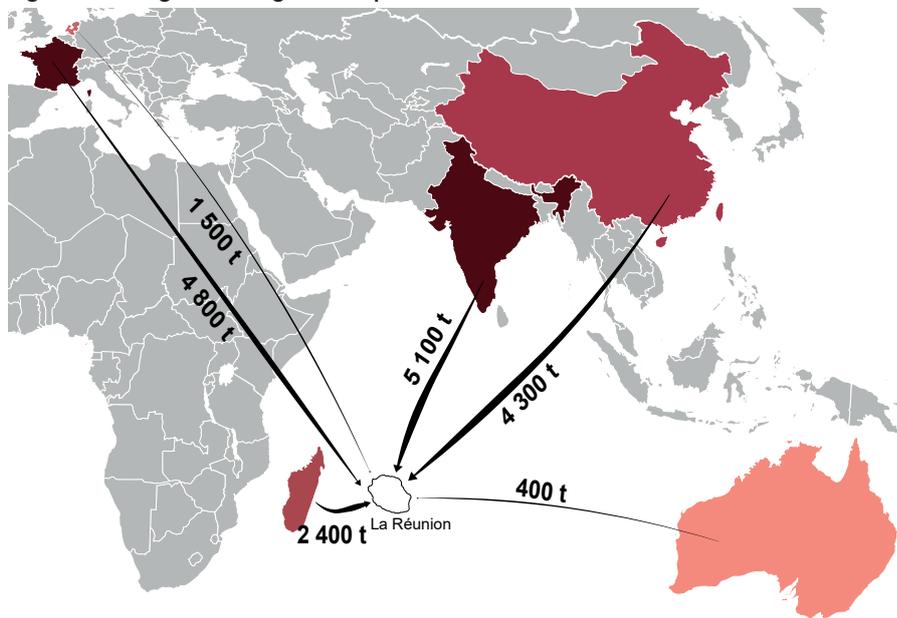
Le faible niveau de structuration de la filière Légumes de La Réunion ne permet pas d'avoir une vision précise de l'évolution annuelle de la production. On estime toutefois que la production totale de légumes en 2022 est voisine de 61 000 tonnes (voir Fig. 6).

Les tomates (16 780 tonnes) et les différents types de choux (9 930 tonnes) sont les principales cultures légumières de l'île et représentent près de la moitié de la production globale.

Si la production totale de fruits à La Réunion ne peut être qu'estimée, la production dans les dix organisations de producteurs est quant à elle connue. En 2022, elle s'établit à 17 700 tonnes.

Parmi les légumes commercialisés par les OP (voir Fig. 7), la tomate représente les principaux volumes avec 5 300 tonnes. Les différents types de choux (1 700 t) arrivent en seconde place, suivis par la pomme de terre (1 600 t).

Figure 8 : L'origine des légumes importés à La Réunion en 2022



Source : Douanes - Traitement DAAF 2023

IV. Le marché des légumes

Le marché local

On distingue le **marché des produits frais** (produits localement ou importés) et le **marché global** (ensemble des produits frais, transformés, congelés, importés ou produits localement).

Les légumes frais consommés à La Réunion sont en grande partie cultivés sur l'île. En tenant compte des importations de légumes frais (voir ci-après), on estime que la production locale couvre environ 70 % des besoins en légumes frais. Mais si l'on envisage le marché global, des tonnages importants de produits transformés sont importés. Ils contribuent à approvisionner les industries agroalimentaires (IAA) locales.

Le suivi des prix des légumes

Le suivi des prix des légumes est réalisé par les enquêteurs du service de l'information statistique et économique (SISE) de la DAAF à différents stades de commercialisation. Au stade production, deux relevés sont effectués chaque semaine au marché de gros de Saint-Pierre, lors de la première mise en marché des légumes. Au stade détail, un relevé hebdomadaire a lieu en grande surface ainsi que deux relevés par mois sur les marchés forains, lors de la mise à disposition du produit au consommateur.

Ces informations, les **mercuriales**, sont disponibles et mises en ligne après chaque enquête sur le site internet de la DAAF².

Le SISE publie aussi une infographie mensuelle sur le marché des légumes

2. <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Les-mercuriales>



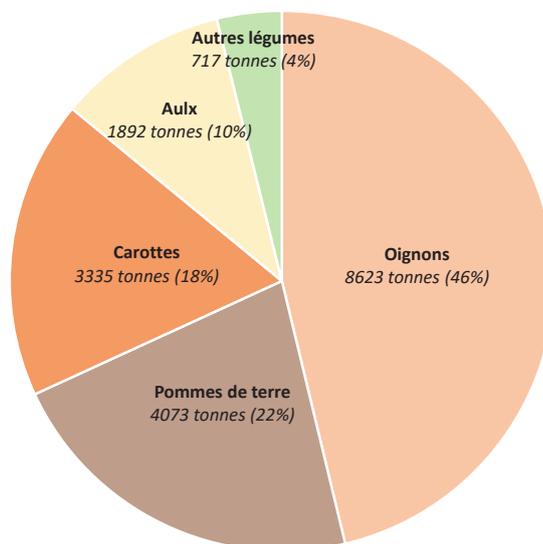
à La Réunion qui comprend les principaux produits dont les prix évoluent sur les marchés forains, l'indice des prix des produits frais publié par l'INSEE ainsi qu'un zoom sur les importations.

Les importations de légumes

Les légumes frais importés sur l'île représentent un volume total de 18 600 tonnes en 2022. La première origine des produits est l'Inde (5 100 t), suivie par la métropole (4 800 t) et la Chine (4 300 t). Avec 2 400 tonnes, Madagascar représente un volume bien moindre (voir Fig. 8).

Le principal produit importé est l'oignon (8 600 t), originaire d'Inde à 60 % et à 30 % de Madagascar. Il représente près de la moitié des légumes frais importés. La France métropolitaine fournit l'essentiel des pommes de terre avec un tonnage de 4 000 tonnes. Enfin, la carotte (3 300 t) et l'ail (1 900 t) sont essentiellement originaires de Chine (voir Fig. 9).

Figure 9 : L'origine des légumes frais importés à La Réunion en 2023



Source : Douanes

Jusque dans les années 2000, les importations de légumes frais n'intervenaient que lors des périodes climatiques difficiles pour compenser l'absence de production locale. Ce n'est plus le cas désormais et l'importation rentre en concurrence directe avec la production locale.

Outre les légumes frais importés, La Réunion importe des légumes transformés. En 2022, il s'agit de 4 900 tonnes de légumes secs, principalement des légumes à cosse, mais surtout de divers légumes congelés ou conservés pour un tonnage de 5 800 tonnes. Au total, l'île importe 29 300 tonnes de légumes frais ou transformés.

Définitions

Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur **production brute standard (PBS)**. Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Les coefficients de PBS représentent la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal présent hors toute aide.

Les exploitations sont classées selon leur spécialisation : **l'orientation technico-économique (OTEX)**. L'OTEX est une classification européenne. Ce classement se fait à partir des coefficients de production brute standard (PBS). Une exploitation est spécialisée dans un domaine si la PBS de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total.